

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars à 20H00, le conseil municipal de la commune de VIEILLEVIGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 26.

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Martial RICHARD, Annick LECLAIR, Hubert POGU, Gilles DOUILLARD, Germaine BOSSIS, Jean-Michel CARTRON, Marie-Françoise VALIN, Catherine BROCHARD, Alain BOUCHER, Vincent TRUTIE DE VAUCRESSON, Sylvie COGREL, Sophie PACE, Vanessa BROCHARD, Damien MECHINEAU

ABSENTS ET EXCUSES : Catherine MORCEL qui a donné pouvoir à Nelly BACHELIER, Armelle ROYER qui a donné pouvoir à Daniel BONNET, Patrice DOUAY qui a donné pouvoir à Martial RICHARD, Isabelle LEVEAU qui a donné pouvoir à Christian JABIER, Fabienne RABILLER qui a donné pouvoir à Catherine BROCHARD, Sébastien AUBIN qui a donné pouvoir à Hubert POGU, Raphaël BARRÉ qui a donné pouvoir à Alain BOUCHER, Solène MOUILLARD qui a donné pouvoir à Vanessa BROCHARD.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

Mme Vanessa BROCHARD a été élue secrétaire.

Ordre du jour

Finances

- 1 - Vote des taux pour les taxes directes locales 2019
- 2 - Subventions versées en 2019 aux associations
- 3 - Approbation du compte administratif 2018 de la commune
- 4 - Approbation du compte de gestion 2018 de la commune
- 5 - Affectation du résultat du compte administratif 2018 de la commune
- 6 - Vote du budget primitif 2019 de la commune
- 7 - Approbation du compte administratif 2018 du service annexe assainissement
- 8 - Approbation du compte de gestion 2018 du service annexe assainissement
- 9 - Affectation du résultat du compte administratif 2018 du service annexe assainissement
- 10 - Vote du budget primitif 2019 du service annexe assainissement

Voirie - Assainissement

- 11 - Accord-Cadre Entretien de Voirie – Autorisation de signature
- 12 - Travaux d'extension du réseau d'eaux usées route d'Aigrefeuille : Travaux et Maîtrise d'oeuvre

Administration Générale

- 13 - Constitution du groupement de commandes pour la fourniture de papier blanc pour la Communauté d'Agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo et les communes membres
- 14 - Aide départementale 2019 à la restauration et reliure d'archives communales

Personnel

- 15 - Création de postes

Délégations du Maire

- 16 - Décisions prises au titre des délégations du Maire

Questions diverses

OBJET : Vote des taux pour les taxes directes locales 2019

Le Conseil Municipal est invité à revoir les taux adoptés pour les 3 taxes des ménages de la commune : Taxe d'Habitation, Taxe sur le foncier bâti et Taxe sur le foncier non bâti.

En effet, la notification des bases d'imposition prévisionnelles 2019 transmises fait apparaître une hausse de 3.46 % desdites bases dont 2.2% issues de la hausse des bases décidées par la loi de finances 2019.

Des éléments de simulations sont communiqués en séance.

Le Conseil Municipal, entendu le rapporteur en son exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ABROGE la délibération du 24 janvier 2019 fixant les taux des trois taxes communales au titre de l'année 2019,
- APPROUVE l'augmentation de chacune des trois taxes communales de 0,10 point
- FIXE les taux des taxes communales 2019 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 19,48%
 - Taxe Foncière sur le Bâti : 15,90%
 - Taxe Foncière sur le Non Bâti : 49,81%

OBJET : Subventions versées en 2019 aux associations

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le montant des subventions versées aux associations au titre de l'année 2019.

ASSOCIATIONS	2018	2019
AMICALE PONGISTE VIEILLEVIGNOISE	1 045,00 €	1 097,00 €
AMICALE PONGISTE VIEILLEVIGNOISE (soutien exceptionnel)	300,00 €	
LA PLANCHE VIEILLEVIGNE BASKET (LPVB)	1 167,00 €	2 087,00 €
ESPOIR VIEILLEVIGNE DANSE	4 298,00 €	3 659,00 €
A.S.V.P. FOOTBALL	2 290,00 €	2 889,00 €
PETANQUE CLUB VIEILLEVIGNOIS	150,00 €	
ESPOIR VIEILLEVIGNE TENNIS	441,00 €	409,00 €
ESPOIR VIEILLEVIGNE VOLLEY-BALL	241,00 €	295,00 €
BADMINTON CLUB VIEILLEVIGNOIS	556,00 €	615,00 €
JUDO / LA PLANCHE (J.L.P.)	814,00 €	910,00 €
OFFICE INTERCOMMUNAL SPORTS	755,00 €	759,00 €
GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN	208,00 €	208,00 €
GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN (soutien exceptionnel)	150,00 €	
TROLL'S POOL	165,00 €	546,00 €
TROLL'S POOL (soutien exceptionnel)	1 000,00 €	
TOTAL SPORTIVES	13 580,00 €	13 474,00 €
AMICAL'MUSIC (versée en 3 fois : avril / mai / nov.)	500,00 €	500,00 €
AMICAL'MUSIC (soutien exceptionnel)	180,00 €	180,00 €
TOTAL LOISIRS	680,00 €	680,00 €
A.G.M.V. GENEALOGIE	200,00 €	200,00 €
ECOLE DE MUSIQUE MELODIE	7 799,00 €	169,00 €
S'EN MELENT LES PINCEAUX	917,00 €	705,00 €
THEATRE LES PASSALACTES	400,00 €	400,00 €
COUNTRY WAYS	130,00 €	
BOUQUET DE CADRES - SECTION ENCADREMENT	508,00 €	433,00 €
LA MALLETTE A JEUX		50,00 €

TOTAL CULTURELLES	9 954,00 €	1 957,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS DE VIEILLEVIGNE	1 420,00 €	1 600,00 €
ADMR VIEILLEVIGNE-LA PLANCHE	1 300,00 €	1 400,00 €
ASS. ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES DU CANTON D'AIGREFEUILLE/MAINE	120,00 €	120,00 €
COMITE DES FETES	1 700,00 €	1 700,00 €
COMITE DES FETES (soutien exceptionnel)	400,00 €	
COMITE DE JUMELAGE	500,00 €	2 000,00 €
U.N.C. - A.F.N.	300,00 €	400,00 €
U.N.C. - A.F.N. (soutien exceptionnel)	100,00 €	
APEL ECOLE SAINTE JEANNE D'ARC	220,00 €	220,00 €
SEMES (Sèvre et Maine Emploi Solidaire) / CLISSON	1 035,00 €	1 035,00 €
ASS. DU CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	130,00 €	130,00 €
AMICALE LAÏQUE DE L'ECOLE P.E.V.	220,00 €	220,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	200,00 €	200,00 €
LIBERT'ZELLES	100,00 €	
TOTAL AUTRES	7 745,00 €	9 025,00 €
	31 959,00 €	25 136,00 €
ENVELOPPE	35 000,00 €	35 000,00 €
RESTE	3 041,00 €	9 864,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution des subventions aux associations telles que présentées au titre de l'année 2019
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes mesures pour l'application de ladite délibération

OBJET : Approbation du compte administratif 2018 de la Commune

Sous la présidence de Madame Catherine MORCEL, adjointe chargée des finances, le conseil municipal examine le compte administratif 2018, qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :

A = dépenses	2 904 849,94 €
B = recettes	<u>3 796 684,07 €</u>
C = excédent de fonctionnement 2018 (B-A)	+ 891 834,13 €

Section d'investissement

D = dépenses	2 851 536,90 €
E = recettes	<u>1 959 290,62 €</u>
F = déficit d'investissement 2018 (E-D)	- 892 246,28 €

G = résultat de l'exercice 2018 (C+F) **- 412,15 €**

H = restes à réaliser en dépenses à reporter en 2019 877 082,30 €

I = restes à réaliser en recettes à reporter en 2019 2 161 404,40 €

J = excédent des restes à réaliser (I-H) **+ 1 284 322,10 €**

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif du budget communal 2018.

OBJET : Approbation du compte de gestion 2018 de la Commune

Il est présenté au conseil municipal le compte de gestion établi par Madame la Trésorière au titre de l'exercice 2018.

Les résultats sont conformes au compte administratif présenté dans la délibération n°DCM2019.03.28-017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte de gestion de l'exercice 2018 pour le budget principal de la commune.

OBJET : Affectation du résultat du compte administratif 2018 de la Commune

Il est constaté au compte administratif en clôture de l'exercice 2018 :

- un déficit d'investissement de	-	892 246,28 € (F)
- et un excédent de fonctionnement de	+	891 834,13 € (C)

Compte tenu des :

- restes à réaliser dépenses section investissement	877 082,30 €	(H)
- et restes à réaliser recettes section investissement	<u>2 161 404,40 €</u>	(I)
Soit un excédent des restes à réaliser de (I-H)	+ 1 284 322,10 €	(J)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- REPORTE l'excédent de fonctionnement de **891 834,13 €** (C) sur le budget primitif 2019 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement)
- REPORTE le déficit d'investissement d'un montant de **892 246,28 €** (F) sur le budget primitif 2019 au compte 001 (déficit d'investissement reporté en dépenses d'investissement).

OBJET : Vote du budget primitif 2019 de la Commune

Le budget primitif 2019 de la commune se résume ainsi (M 14) :

Section de fonctionnement

a) dépenses

opérations réelles	2 783 455,03 €
opérations d'ordre	<u>1 524 805,75 €</u>
soit	4 308 260,78 €

b) recettes

opérations réelles	3 354 905,00 €
opérations d'ordre	61 521,65 €
excédent de fonctionnement 2018 reporté (002)	<u>891 834,13 €</u>
soit	4 308 260,78 €

Section d'investissement

a) dépenses

opérations réelles	2 468 145,84 €
opérations d'ordre	161 521,65 €
restes à réaliser 2018	877 082,30 €
déficit d'investissement 2018 reporté (001)	<u>892 246,28 €</u>
soit	4 398 996,07 €

b) recettes

opérations réelles	612 785,92 €
opérations d'ordre	1 624 805,75 €
restes à réaliser 2018	<u>2 161 404,40 €</u>
soit	4 398 996,07 €

L'équilibre global du budget, toutes sections confondues, s'établit à la somme de : **8 707 256,85 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le budget primitif 2019 de la commune tel qu'il vient d'être retracé ci-dessus.

OBJET : Approbation du compte administratif 2018 du service annexe Assainissement

Le conseil municipal examine le compte administratif 2018 du service assainissement qui s'établit ainsi :

Section d'exploitation

A = Dépenses	102 600,58 €
B = Recettes	<u>351 519,80 €</u>
C = Excédent d'exploitation 2018 (B-A)	+ 248 919,22 €

Section d'investissement

D = Dépenses	243 495,39 €
E = Recettes	<u>497 773,96 €</u>
F = Excédent d'investissement 2018 (E-D)	+ 254 278,57 €
G = Excédent net global du service 2018 (C+F)	+ 503 197,79 €
H = Restes à réaliser en dépenses à reporter en 2019	53 001,00 €
I = Restes à réaliser en recettes à reporter en 2019	<u>87 137,00 €</u>
J = Excédent des restes à réaliser (I-H)	+ 34 136,00 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif du service de l'assainissement 2018.

OBJET : Approbation du compte de gestion 2018 du service annexe Assainissement

Il est présenté au conseil municipal le compte de gestion établi par Madame la Trésorière au titre de l'exercice 2018.

Les résultats sont conformes au compte administratif présenté dans la délibération n°DCM2019.03.28-021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte de gestion de l'exercice 2018 pour le budget assainissement.

OBJET : Affectation du résultat du compte administratif 2018 du service annexe Assainissement

Il est constaté au compte administratif en clôture de l'exercice 2018 :

- un excédent d'investissement de	+ 254 278,57 € (F)
- et un excédent d'exploitation de	+ 248 919,22 € (C)

Compte tenu des :

- restes à réaliser dépenses section investissement	53 001,00 € (H)
- restes à réaliser recettes section investissement	<u>87 137,00 € (I)</u>
Soit un excédent des restes à réaliser de (I-H)	+ 34 136,00 € (J)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- REPORTE l'excédent d'exploitation de **248 919,22 € (C)** sur le budget primitif 2019 au compte 002 (excédent d'exploitation reporté)
- REPORTE l'excédent d'investissement d'un montant de **254 278,57 € (F)** sur le budget primitif 2019 au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

OBJET : Vote du budget primitif 2019 du service annexe Assainissement

Monsieur RICHARD Martial explique qu'il convient de voter le budget primitif 2019 du service annexe assainissement qui se résume ainsi (M 49) :

Section d'exploitation

Dépenses réelles	33 560,84 €
Dépenses d'ordre	<u>357 675,17 €</u>
	391 236,01 €

Recettes réelles	110 000,00 €
Recettes d'ordre	32 316,79 €
Excédent de fonctionnement 2018 reporté (002)	<u>248 919,22 €</u>
	391 236,01 €

Section d'investissement

Dépenses réelles	613 772,95 €
Dépenses d'ordre	34 500,79 €
Restes à réaliser 2018	<u>53 001,00 €</u>
	701 274,74 €

Recettes réelles	0 €
Recettes d'ordre	359 859,17 €
Restes à réaliser 2018	87 137,00 €
Excédent d'investissement 2018 reporté (001)	<u>254 278,57 €</u>
	701 274,74 €

L'équilibre global du budget, toutes sections confondues, s'établit à la somme de : **1 092 510,75 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le budget primitif 2019 du service annexe assainissement tel qu'il vient d'être retracé ci-dessus.

OBJET : Accord cadre Voirie 2019-2022 – Attribution du marché de travaux

La commune de Vieillevigne doit procéder à des travaux récurrents d'entretien de la voirie et de petits travaux de voirie divers pour la période 2019-2022.

Un appel public à la concurrence a été lancé le 1er février dernier, afin de choisir l'entreprise chargée de réaliser ces travaux ;

La consultation donne lieu à accord-cadre mono-attributaire sans allotissement, aucune prestation distincte ne pouvant être identifiée.

Le marché à bons de commandes, établis sur bordereau de prix unitaires, est conclu pour l'exécution des travaux en application des articles 78 et 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Les prestations seront commandées dans les limites annuelles suivantes :

- Minimum : 60 000,00 euros HT
- Maximum : 300 000,00 euros HT

L'entreprise attributaire est rétribuée sur les quantités d'ouvrages réellement exécutées, commandées et justifiées par des attachements contradictoires.

Une seule offre a été déposée lors de la consultation. Celle-ci a été déclarée conforme.

La commission d'appel d'offre, réunie pour l'analyse de l'offre propose d'attribuer l'accord-cadre à Colas Centre Ouest Agence Gadais (pli n°1), avec des montants Minimum : 60 000,00 euros HT et Maximum : 300 000,00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition d'attribution de la commission d'appel d'offre des marchés de travaux pour le marché d'accord cadre voirie 2019-2022
- AUTORISE Madame le maire ou son représentant à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision après avoir répondu aux obligations des services préfectoraux du Contrôle de légalité

OBJET : Travaux d'extension du réseau Eaux Usées route d'Aigrefeuille : Travaux

Travaux d'extension du réseau d'eaux usées route d'Aigrefeuille - Levée de la tranche conditionnelle 4 concernant le marché avec l'entreprise GADAIS :

Marché initial + TC1 + TC2 + TC3	123 766,49 € HT
Tranche conditionnelle 4	16 223,13 € HT
Avenant n° 1	<u>15 058,10 € HT</u>
TOTAL	155 047,72 € HT

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de la modification des travaux liés à la tranche conditionnelle 4.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la poursuite du marché par la mise en œuvre de la tranche conditionnelle n°4 d'un montant initial de 16 223,13 euros HT ;
- VALIDE l'avenant n° 1 aux travaux de la tranche conditionnelle n° 4 d'un montant de 15 058,10 euros HT ;

OBJET : Constitution du groupement de commandes pour la fourniture de papier blanc pour la Communauté d'Agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo et les communes membres

Dans le cadre de leurs besoins respectifs, la Communauté d'Agglomération Clisson, Sèvre et Maine et les communes membres envisagent de lancer une consultation dans le cadre d'un groupement de commandes afin notamment de :

- Répondre aux attentes techniques similaires des différentes collectivités
- Développer la mutualisation à l'échelle du territoire
- Favoriser pour les acheteurs publics la réalisation d'économie d'échelle

Ce groupement de commande a ainsi pour objet de permettre la désignation commune d'un prestataire unique chargé de la **fourniture de papier blanc (format A4 et A3)** dont les besoins seront déterminés dans le cahier des charges.

Une convention constitutive est proposée pour ce projet afin de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commande pour la préparation, la passation et l'exécution du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de papier blanc pour la Communauté d'Agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo et les communes membres,
- DESIGNER M. Christian JABIER pour représenter la commune au sein de ladite commission du groupement de commande,
- AUTORISE Madame le maire ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision après avoir répondu aux obligations des services préfectoraux du Contrôle de légalité.

OBJET : Aide départementale 2019 à la restauration et reliure d'archives communales

De septembre 2015 à mars 2016, une archiviste du Centre de Gestion a effectué un travail d'archivage et de récolement des archives communales de Vieilleville. Ce travail d'archivage avait permis de constater l'état de dégradation de certains documents du fait de leur ancienneté et de leur conditionnement. Aujourd'hui, ces documents ne sont donc pas consultables par le public et ne seront plus, à long terme, exploitables.

Dans un souci de conservation de son patrimoine, la Commune souhaite procéder à la restauration de ses documents d'archives détériorés. Une partie de ces archives a été restaurée en 2016 et la Commune souhaite pouvoir restaurer les documents actuellement inexploitables.

Pour 2019, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique a reconduit sa politique d'aide à la restauration et reliure des archives communales fragilisées. Cette politique consiste à soutenir chaque projet sur la base d'un taux minimal de 20% de l'investissement, dans la limite de 4000€ HT par commune et par année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE la restauration de documents d'archives détériorés
- AUTORISE Madame le Maire à demander l'aide financière du Conseil Départemental pour la restauration de documents d'archives détériorés

OBJET : Création de postes

Vu les dossiers proposés au titre des avancements de grade de l'année 2019.

En attente de l'avis de la Commission Administrative Paritaire concernant ces dossiers, il est proposé :

- la création au 1^{er} avril 2019 des postes suivants :
 - 2 postes d'Adjoints techniques principaux 1^{ère} classe à temps complet (service technique)
 - 1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps non complet, 33.75/35^{ème} (service école)
 - 1 poste d'Adjoint du Patrimoine principal 1^{ère} classe à temps non complet, 25.50/35^{ème} (service bibliothèque)
 - 1 poste de Rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet (service administratif)

- la création au 12 septembre 2019 du poste suivant :
 - 1 poste d'Attaché principal à temps complet

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence au 1^{er} avril 2019 puis au 12 septembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la création des postes présentés ci-dessus
- AUTORISE Madame le Maire à prendre toute disposition pour la mise en œuvre de cette délibération

OBJET : Décisions prises au titre des délégations du Maire

Le Conseil municipal est informé des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par délibération du 9 avril 2014.

→ **Travaux d'entretien du réseau d'eaux usées route** d'Aigrefeuille – signature de l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec CDC Conseils. Cet avenant a pour objet la prise en compte de la modification des travaux liés à la tranche conditionnelle 4.

Marché initial	14 295,00 € HT
Avenant n° 1	<u>1 945,00 € HT</u>
TOTAL	16 240,00 € HT

→ **Réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées avenue de l'Atlantique, rue du Fondreau et rue du Pressoir** - Signature de l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec SICAA Etudes. Cet avenant a pour objet d'arrêter le forfait définitif de rémunération.

Enveloppe estimative initiale	173 185,00 € HT
Taux de rémunération = 4,80 %	
Forfait provisoire de rémunération	8 312,88 € HT

Conformément aux clauses contractuelles, le forfait définitif est arrêté sur la base de l'enveloppe d'avant-projet réactualisé, comme suit :

Enveloppe estimative des travaux	248 050,00 € HT
Taux de rémunération = 4,80 %	
Forfait définitif de rémunération	11 906,40 € HT

→ **Place des Négriers** - Signature du devis c/ mission SPS avec SOV.SPS de 1 205,74 € HT.

→ **Place des Négriers** - Signature du devis c/ examens des réseaux EP avec CBTP de 2 507,50 € HT.